LE MESSAGER THOUARSAIS











AG du 05 octobre salle Socio-Culturelle de Sainte Radegonde 79100 Thouars

ASSOCIATION CAMPING-CARS NORD DEUX-SEVRES

Espace clubs Michel Olivier
5 Rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS
Site web: www.accnds.org





SOMMAIRE

Page 1 : Couverture

Page 2 : Publicité

Page 3 : Mot du Président

Page 4: Organigramme du CA

Page 5: Infos

Page 6 : Laguiole - l'Aubrac

Page 9 : Publicité

Page 10 : Article de presse

Page 12: Espagne

Page 15 : Bulletin d'adhésion

Page 16: Highland Games Bressuire

Page 18: Montgolfiade

Page 20 : Bourgogne

Page 22 : Galette des Rois 2025

Page 22: Projet sorties 2025

Page 23 : Conditions Générales de Ventes

Page 24 : Calendrier sorties 2025

LE MOT DE LA PRESIDENTE



Chers Adhérents, et amis,

Les jours se suivent, les mois défilent et les fêtes de fin d'année se rapprochent.

Septembre a été un mois propice aux sorties : la Bourgogne, la Mongolfiade de Thouars et le voyage en Espagne.

Début Octobre de nombreux adhérents se sont réunis pour l'Assemblée générale de Ste Radegonde. C'est un week-end de détente, marche rose, sortie vélo, danse et bowling. L'ambiance festive, la convivialité sont de bons ingrédients pour profiter entre amis.

Lors du Salon du Camping-car et du Van à Niort du 1^{er} au 3 novembre, vous avez admiré les nouveautés présentées par les différentes marques. Je vous remercie de vous être déplacés et de l'intérêt que vous portez à notre Association. La tombola organisée a permis de faire gagner une adhésion à l'ACCNDS en 2025 pour un couple de Fontenay le Comte. Dans la foulée, nous nous sommes retrouvés à l'Assemblée générale de la FFACCC à Issoudun du 6 au 8 novembre pour une vingtaine d'adhérents.

Maintenant, l'ACCNDS prend ses quartiers d'hiver, au calme. J'en profite pour remercier sincèrement les organisateurs de sortie ou de réunions pour leur disponibilité, leur écoute et le travail effectué.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous attends pour la galette en janvier en Deux-Sèvres.

Meilleurs vœux pour 2025. Amitié

Dominique

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente
Dominique JOLLY

206 61 52 07 82
Email : domiejolly984@gmail.com



Trésorière
Denise PILLET

☎ 06 30 89 81 73
Email : denise.pillet@orange.fr



Secrétaire
M-Thérèse MARQUOIS

☎ 06 10 48 05 50
Email: mthmarquois@gmail.com



Commission voyages
Martine LEPINE

205 49 93 62 80
Email: martine-lepine@orange.fr



Vice-Président
Jacques GABORIAUD

200 08 25 01 91
Email: jagaboriaud@wanadoo.fr



Commission Sécurité
Alain PALLUAU

20681242290
Email: alain.palluau0311@orange.fr



Secrétaire adjointe
Annie MIGEON

606 15 34 13 10
Email: migeonphilippe@orange.fr



Président d'Honneur JOURNAUD Jacques

Vice-Président d'Honneur MORIN Gilles



Commission Sécurité
Alain REDUREAU
206 76 16 20 69
Email : redureauac@hotmail.com



Relations publiques
Bernard MIGEON

200 07 36 71 77
Email: b.migeon@migeonb.fr



Commission Voyages
André VERGNAUD

106 80 42 42 97
Email: dedenicole79@hotmail.fr







INTERNET et la FFACCC

Vous pouvez consulter sur le net le site de la FFACCC – <u>WWW.ffaccc.info</u> Ou <u>WWW.ACCNDS.org</u>

Toutes les informations concernant notre mode de loisir, les clubs, les sorties, les partenaires, etc...

Association Camping-Cars Nord Deux Sèvres

(Membre de la FFACCC)

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 inscrite sous le n° 0791003481 le 18 / 12 / 2002 à la sous-Préfecture de Bressuire Espace clubs Michel Olivier 5 rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS Tél : **06 61 52 07 82**

Email: domiejolly984@gmail.com - Matr. Voyages n° IMO 75100284 – Assur. MACIF n° 15195976

Ce journal a été mis en page par Bernard Migeon et réalisé par des participants aux différents voyages La rubrique « INFOS THOUARS » est là pour recueillir les petites annonces, les demandes diverses de voyage, de renseignements sur les sorties etc... Faites vos envois par email aux adresses Email des membres du bureau en page 4 de notre journal.

Cette revue est exclusivement réservée à l'information des membres du club et de ses sympathisants et ne peut être vendue.

Le club compte à ce jour 76 adhérents



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHERENTS 2024

Belly André et Marie
Cesbron Joel et Annick
Coutance Rémi et Patricia
Girard André
Gomez Raymond et Carmen
Herpin Pascal et Patricia
Houzier/Galtier Gilbert et Annie
Kerven Serge et Michèle
Martin Pierre et Daniele
Morel Georges
Neron Marie Claude
Pineault Philippe et Christine
Poilboult Pierre et Nelly



LAGUIOLE - PRADELLES - MAI 2024

Tous les chemins mènent à LAGUIOLE...

Les participants à cette sortie gourmande se retrouvent le 24 mai au camping « Les Monts d'Aubrac ». Le site est calme, bel aménagement emplacement vaste, verdoyant. Tout pour la détente.

Si vous dîtes « Laguiole », l'objet qui vous vient à l'esprit, le couteau. La première visite commentée du programme, découverte de la « Forge ». Un coutelier nous montre la fabrication, étape par étape selon la tradition du couteau. Les manches en corne, bois, bois précieux, en os et même en tissu compressé. Il faut entre 24 et 90 minutes pour réaliser un couteau paysan original par sa ligne courbée, mitres, abeilles, lame acier, lame damassée, une collection magnifique mais onéreuse. Après la Forge, un second arrêt à la coutellerie H. DURAND, petit musée d'objets anciens, informations complémentaires sur l'art de la coutellerie.



Vers 18h 30 le pot de bienvenue avec l'apéritif local, le « Ratafia » est consommé avec des produits aveyronnais – farçous au pruneau, spécialité à base de pâte à crêpe aux herbes, fricandeau, pâté de foie pur porc, saucisse séchée sur des perches en bois à l'air pur ainsi que du bon vin de Marcillac. Tout le monde se régale.

Ce samedi 25mai, la météo est clémente, soleil, fraicheur, c'est le jour du marché sur la place centrale où trône le taureau de Laguiole en bronze, depuis plus de 70 ans. Un peu plus loin, devant la mairie, une sculpture de vache composée uniquement de déchets de coutellerie.

Vous reconnaîtrez les emportes - pièces, lames, abeilles...L'église du Fort domine cette petite ville de construction massive avec son porche en basalte. De ce lieu, vous profitez de la vue à 360 ° sur les monts d'Aubrac, paysages superbes, genêts éclatants, toit de lauze, tout un spectacle. La balade dans Laguiole est sportive et le retour au camping demande des efforts pour la dernière montée. Après le déjeuner, une seconde activité découverte de la coopérative « Jeune Montagne ». Tout d'abord, la projection d'un film sur le fromage de Laguiole au lait cru entier. Deux races de vaches produisent le lait nécessaire à l'élaboration de ce produit (race Simmental et l'Aubrac – 500 litres de lait pour une meule de 50 kg).



Ensuite une promenade le long des différentes salles, caillage, égouttage, salage, maturation et caves d'affinage. Une dégustation permet d'apprécier ces fromages, jeune de 2 à 22mois. Il fait toujours beau, chacun profite de l'aprèsmidi à sa guise.



Dimanche 26mai, c'est la Transhumance, les croissants sont au rendez-vous et préparation pour le départ à Aubrac. Ce petit village nous accueille avec en son centre un mini - foirail. Que de monde déjà ce matin, certains partent à la rencontre du troupeau aux têtes décorées de fleurs multicolores. Les animaux marchent à vive allure. Quelques promeneurs suivent les bêtes jusqu'à l'estive « Fontanilles ». Les vaches et veaux profitent d'une pâture verte au calme, de la musique traditionnelle, accordéons et cabrettes. Pendant ce temps, d'autres se faufilent à Aubrac dans la foule des curieux pour visiter la « Maison de l'Aubrac », la petite église et le salon du terroir où sont rassemblés les artisans, les producteurs.

A la mi-journée, une longue file d'attente se forme, le déjeuner montagnard est servi sous le chapiteau blanc « Charcuterie du pays, aligot et viande d'Aubrac » vins de Marcillac et d'Estaing.



Traditions et folklore sont représentés par un groupe « La Cabrette du Haut-Rouergue ». Les danseurs de tout âge invitent les spectateurs à découvrir leurs danses bien rythmées et frappées. C'est une belle démonstration typique, danses en contournant des bouteilles ou sur la tête, il faut de l'équilibre...Très beau spectacle qui ravit le public. Au moment de partir, un groupe de sonneurs arrive, ils font résonner leur cloche quelques instants pour notre plaisir mais un peu moins pour nos oreilles...

La journée de la Transhumance s'est déroulée agréablement, un dépaysement pour l'ensemble d'entre nous, belle expérience en Aveyron. Notre séjour s'achève et demain direction Pradelles en Haute-Loire pour d'autres aventures.



LAGUIOLE -PRADELLES MAI 2024

Lundi matin, nous continuons à notre tour la transhumance en direction de Pradelles, la salaison de Pradelles ou nous attendent Clara et Paulo les deux jeunes cogérants de cette belle entreprise.

Magnifique région faite de petites montagnes que nous traversons à travers des routes étroites ; région riche de ses spécialités culinaires (aligot, charcuterie, etc ...) sans oublier la musique au son des cabrettes, sorte de cornemuse à anche double ou l'on danse des bourrées endiablées, n'est-ce pas Christiane ?

Nous nous installons vers 14h et découvrons le village en attendant l'apéritif de 19h fait des spécialités de la maison. Pradelles est un des plus beaux villages de France, 540 habitants, très peu peuplée, 31 hab au km² et peu de commerces qui subsistent.

Mardi, nous partons découvrir une ferme à St Haon à Escublac ; Mr Marcel Avont et non Marcel Amont nous attend en compagnie de son épouse. Marcel est un homme fier de son métier qu'il explique avec une facilité d'élocution et enrobée de beaucoup d'humour.

Un troupeau de bêtes à viande, cinquante vaches allaitantes et la culture de lentilles en font les spécialités de la maison. Nous prenons beaucoup de plaisir à découvrir cette ferme moderne dirigée par trois personnes en Gaëc. Nous terminons cette visite dans le magasin d'emballage des lentilles et chacun repart avec son lot.

L'après-midi s'est déroulé autour d'un tournoi de pétanque pour les uns, promenade pour d'autres.

Mercredi. C'est en camping-car que nous partons vers le Domaine des Barres. Un hôtel charmant, gentilhommière du dix-huitième siècle située à Langogne.

Piscine et sauna pour un groupe, initiation au golf pour d'autres sous la houlette d'Alain le plus confirmé dans le domaine et balade dans le parc pour les autres.

Une boisson nous est offerte pour terminer cette matinée.

16h. Nous avons rendez-vous au vélo- rail pour une promenade de deux heures dans la joie et la bonne humeur et c'est sous la pluie que nous terminons cette promenade.

Jeudi. Nous prenons le bus pour la visite de la filature des Calquières située à Langogne.

Musée vivant relatant l'histoire de la laine, depuis la réception, le lavage le tissage, le filage et enfin l'embobinage. Des machines uniques de 1850 qui fonctionnent encore et les explications des bénévoles renforcent l'intérêt de cette visite. Un cinéma dynamique et la visite du magasin comportant des beaux vêtements en laine termineront cette matinée.

La faim se fait sentir et nous nous rendons au restaurant « les portes des légendes » ou nous attend la maîtresse des lieux.

Beaucoup de passages de marcheurs faisant le chemin de Stevenson s'arrêtent en cet endroit pour y passer la nuit. Le Puy en Velay nous attend avec son petit train que nous devons prendre à 16h; nous sommes à l'heure. Pendant une heure, nous déambulons dans la vieille ville avec les explications de notre chauffeur. Charmante balade!

Le puy est une ville de vingt mille habitants, très prospère, beaucoup de commerces et de touristes.

Elle est dominée par la cathédrale Notre-Dame du Puy avec en toile de fond la statue de Notre-Dame de France; plus loin sur un immense rocher sur lequel trône l'église st Michel d'Aiguille.

Les spécialités du Puy sont la dentelle, la culture de la lentille et la production de la verveine et bien d'autres encore. Nous retournons au camp de base vers 18h et l'apéro habituel sera servi, ce sera le dernier du séjour.

Vendredi. 8H 30 Petit déjeuner de départ en compagnie de nos hôtes Clara et Paulo. Ce n'est qu'un au revoir en attendant les prochaines escapades Merci à tous pour la bonne ambiance qui a régné durant ce séjour



Carrosserie ARC-EN-CIEL

3, Bd du 21 juin 1940 - ZI Thouars - Louzy 79100 THOUARS Tél. 05 49 67 85 57

E.mail: carrosserie.arc-en-ciel@wanadoo.fr

www.carrosserie-reparation-arcenciel-camping-car.fr

Une quête de liberté partagée

L'Association camping-cars du nord Deux-Sèvres, à travers ses sorties mensuelles, capte des adhérents de tout l'ouest de la France. Ils tiennent leur assemblée générale ce week-end.

L'esprit camping-cariste : c'est ce que s'emploie à véhiculer l'unique association des Deux-Sèvres fédérant des propriétaires de ces petites maisons roulantes, l'Association camping-cars du nord Deux-Sèvres (ACCNDS). Basée à Thouars, elle est présidée par un Bressuirais, alcques Gaboriaud et réunit près de 150 personnes bien au-delà des limites départementales. Les rangs, en réalité, se calculent en nombre de véhicules, 76 à ce jour en l'occurrence.

Il y a toujours quelqu'un qui peut depanner » JACQUES GABORIAUD

Président de l'association de camping-caristes des Deux-Sèvres

« Nous avons des adhérents de tout l'Ouest, de la Bretagne jusqu'au Pays basque », souligne Jacques Gaboriaud. L'association capte des recrues attirées par les sorties proposées, le cœur de l'activité de l'association. Ces escapades mensuelles, ou presque, sont généralement pensées par un binôme. « Des rendezvous sont aussi proposés en lien avec notre fédération nationale. » Les séjours à l'étranger sont tantôt imaginés par les adhérents, tantôt conçus avec l'appui d'agences spécialisées lorsque les contrées sont un peu plus méconnues

Ce cadre sécurisant, laissant moins de place à l'imprévu et surtout aux galères, est l'un des aspects qui conduit les camping-caristes à rejoindre une association. Jacques Gaboriaud, lui-même, avait d'abord goûté aux joies du camping-car en mode autonome avant de se laisser tenter par le cadre collectif. « Il y a moins d'aléas et la convivialité est appréciée. On pourrait penser que c'est contre-nature, oui. En réalité, une forme de liberté subsiste. » Les déplacements sont, certes, groupés, mais chacun avance à sa guise entre les différents points d'étape. Pas question de rouler en convoi sur la route. « On se cale en général à deux ou trois véhicules, selon les affinités », expli-



Jacques Gaboriaud, président de l'unique association de camping-caristes des Deux-Sèvres.

que Jacques Gaboriaud.

Bien qu'essentiellement composés de retraités, les effectifs de l'association s'appuient aussi sur quelques actifs. Un alliage de profils variés qui a bien des vertus.

« Autour de nous, en fonction de l'expérience passée ou des connaissances de bricoleur, il y a toujours quelqu'un qui peut dépanner en cas de pépin: un chauffage qui ne démarre pas... Nous aussi, on a été des débutants! », sourit le président de l'ACCNDS.

« Nous aussi, on a été des débutants »

À raison d'un prix moyen de 50 000 € pour un bon véhicule, l'accès à l'insouciance n'est pas à la portée de tous. La contrainte est aussi parfois liée aux arrêtés encadrant la présence des camping-cars dans certaines agglomérations. « En

bord de mer, il y a quelques blocages qui ne sont d'ailleurs pas toujours légaux... », observe Jacques Gaboriaud. Ce dernier évoque des procès entre la fédération nationale et des collectivités. « Pour autant, globalement, on peut encore se balader facilement à bord d'un camping-car. Que les parkings soient payants, c'est normal. On ne fait pas dans le stationnement sauvage au niveau de l'association. Et puis n'oublions pas que nous sommes des consommateurs avant tout.»

Au restaurant, à l'épicerie, au gré de ses haltes, le camping-cariste apporte son obole à l'économie de proximité.

Fabien GOUAULT

À SAVOIR

Des retrouvailles ce week-end

L'Association camping-cars du nord Deux-Sèvres a officiellement vu le jour en 2009, mais ses origines remontent à 2002. Ce week-end, les retrouvailles annuelles organisées autour de l'assemblée générale auront lieu à Vrines de Sainte-Radegonde, commune de Thouars. L'association accueillera volontiers les nouveaux venus (70 € la première cotisation, 58 € ensuite). Plus de renseignements sur accnd. org; jagaboriaud@wanadoo.fr; 06 08 25 01 91.





ESPAGNE - SEPTEMBRE 2024

16 septembre

Les camping-caristes sont rassemblés au « Chourio » à Ascain. Ils sont déjà en Espagne dans leur tête...Les cartes routières sont dépliées, itinéraires prévus et précisés par Jacky et Marie-Thé sont passés au stabilo. Jacky avance le briefing car il ressent l'impatience de tous.

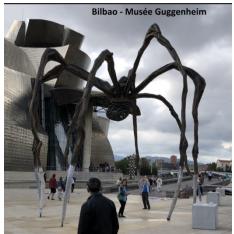


Naturellement, un apéro haut en couleur est servi aux participants, brochettes, cakes, fromages, melon-jambon ...Tout est apprécié, vivement demain

17 septembre

Le départ est programmé pour 9 h, nous prenons la direction de Bilbao, stationnement sur le site de l'auto-caravaning. Après le parcours en bus 56, nous sommes en plein centre. Nous parcourons quelques rues anciennes, nous dirigeons vers la cathédrale Santiago pour la visite. Nous contemplons

les chapelles principale et mineures, les rosaces, la sacristie, le cloître, l'orgue majestueux. Cet édifice de style gothique doté de retables baroques, des gisants.



Nous retrouvons le soleil et longeons la Ria de Bilbao pour rejoindre à pied le musée « Guggemheim ». Une araignée énorme nous accueille. Nous entrons pour découvrir ce bâtiment moderne, déroutant et surprenant. Au niveau du rez de chaussée, des formes arrondies, massives, gigantesques, tout un concept d'acier et d'alliage de matériaux. Au second, cette toile immense réalisée en capsules de bouteilles aplaties, la démesure. Chacun apprécie en fonction de ses émotions. Au troisième étage, des tableaux originaux qui représentent des couleurs projetées sur toile, peinture abstraite et d'autres avec des formes réalistes...à chacun son style. Nous n'oublions pas l'autre symbole extérieur de ce musée, le chien recouvert de fleurs. Retour à la tombée de la nuit.

18 septembre



Aujourd'hui, nous avalons des kms pour atteindre Covadonga, dans les environs de Los Picos de Europa. Chacun choisit son itinéraire, suggestions d'arrêts sur le parcours, San Vicente de la Barquera et Cangas de Onis, petite cité médiévale.

Nous arrivons à Covadonga, aire de stationnement, au calme et près du village perché. Covadonga est au cœur des Asturies, cette cité séduit par la beauté des paysages, par sa spiritualité émanant de la chapelle pittoresque et sanctuaire. Cette grotte est dédiée à la vierge. Repos et Apéro.

19 septembre

Nous préparons la sortie aux Picos de Europa, tout d'abord l'achat des billets. Nous nous adaptons car nous ne pouvons accéder au site qu'à 14 h. Le programme est modifié et second imprévu « le transport du groupe pose problème » Après négociation l'ensemble des camping—caristes monte aux lacs. Tout le monde profite de ce relief grandiose, les lacs, les roches brillent au soleil et nous sommes ébahis par l'immensité des paysages. Nous nous sentons bien dans la nature. Tout est bien qui finit bien.

20 septembre. Après la montagne, retour vers l'océan Ribadeo, place renommée pour la plage des Cathédrales. Nous ne pouvons y descendre (réservations sur internet...) mais en longeant la côte, nous pouvons admirer le sable clair et des énormes rochers.

Ensuite, nous reprenons la route pour Santiago de compostelle, rendez-vous au camper park Lavacolla. Installation rapide pour plusieurs nuits. Le briefing est court pour demain, horaires, n° de bus et quelques détails sur la journée.

21 septembre

Le bus nous amène en centre-ville, le marché central est tout en longueur, nous y voyons des étals de charcuterie, poissons, fruits et légumes. La disposition des produits est recherchée, mise en valeur.

Puis nous sillonnons les rues vers la Cathédrale, la contournons et prenons place dans la file d'attente. Nous cherchons des yeux, le botafumeiro pour admirer cet encensoir, ensuite la crypte de St Jacques, les chapelles et l'orgue monumental des deux côtés de la nef. Nous sommes éblouis par le choeur de la Cathédrale. Les pélerins y entrent pour la messe de 12 h. Nous sortons, parcourons les rues et nous dirigeons vers le restaurant San Clemente, avant l'ouverture, certains profitent du parc Alameda. Nous déjeunons de spécialités espagnoles, poisson et ragout délicieux. Nous regagnons la place de l'Obradoiro. Un tour de ville en train nous permet de voir le campus universitaire et d'autres lieux sous la pluie. Il est temps de se rendre à l'arrêt du bus 6, de l'attente mais retour au camping.

22 septembre. Co-voiturage pour Cap Finisterre, météo, brume, découverte de la côte découpée, longues plages. Sémaphore, Muxia, Pontemaceira, los horreos. Chacun profite à son rythme du temps libre.



23 septembre

Ce matin nous partons à pied à Monte de gozo, lieu d'arrivée des pélerins où deux statues en bronze pointent la Cathédrale, photo de groupe. Au camping un apéro espagnol nous est préparé Sangria et tapas. Après-midi libre Santiago, pétanque, ou autres activités.

24 septembre

Météo défavorable pour l'excursion à « La Ria d'Aroussa » Ce n'est pas une averse qui va nous décourager. Transfert place de Galice et nous partons vers la côte. Premier arrêt sur la route du vin à la bodega « Albarino ». Visite d'une entreprise familiale, production de vin blanc uniquement – blanc sec goût pomme verte, fleurs blanches jasmin. La guide nous parle des différentes étapes des vendanges, vieillissement en cuve inox, sauf pour quelques bouteilles plus anciennes qui bénéficient d'une année en cuve de terre cuite. Après la présentation, il y a la dégustation. Il pleut toujours

Nous partons vers l'embarcadère, en passant, nous entrons dans une petite église sobre, les murs extérieurs sont recouverts de coquilles saint jacques. Nous partons en croisière et dégustation de moules à volonté avec vin blanc, eau ou boisson non alcoolisée. Le pilote nous donne des infos sur les plateformes où les moules, huîtres et saint-jacques sont encordées. L'ambiance à bord est au top, musique, danse et on déguste une petite goutte couleur cafétiramisu. Le ciel se dégage, soleil à l'horizon. Le dernier arrêt à Combarro, petite ville touristique « les horreos » le long de la mer, rues sinueuses et maisons anciennes. Il est temps de reprendre le bus pour revenir à Lavacolla.

25 septembre. Au revoir Santiago, en route pour Ponferrada, ville avec château médiéval et tour de l'horloge, ensuite, Léon, stationnement parfait près du centre. Nous marchons vers le centre, château, murailles de l'époque moyen âge. Nous découvrons la cathédrale sombre construite en 1205 avec de très beaux vitraux, rosaces, très bel orgue, un cloître original sans arbustes. Le petit train nous entraîne hors du centre, pour voir de beaux monuments, le Parador San Marcos, un édifice bâti par Gaudi. Et toujours la pluie.

26 septembre. Il est 9 heures, nous prenons la route du monastère cistercien de Santa Maria à Gradefes. Nous entrons dans ce bâtiment et découvrons par nous-mêmes ce petit ensemble. Un guide vient nous ouvrir la porte donnant accès au cloître, au jardin et nous sommes surpris par l'existence du cimetière au milieu du monastère. Quel calme et lieu reposant. Nous regagnons les véhicules en direction de Burgos et arrivée à Briviesca. Tour de ville à pied pour se détendre, trois églises, tour de l'horloge.



27 septembre

Musée du vin à Brionès. Une entrée sur le site paysagé, cyprès, arbres, vignes, à l'entrée du parc extérieur, une statue du fondateur près du tonneau où sont posés une bouteille et un verre de dégustation « Vivanco ». Cadre magnifique, notre guide Mathilde nous parle de cette région « La Rioja », des cépages, vins rouge et blanc. Elle nous montre le pressoir énorme, nous explique son fonctionnement. Elle résume l'historique du vin dans le monde depuis l'antiquité, nous fait partager sa passion pour ce musée, les collections de bouteilles, quelques peintures de Miro, Picasso, des devantures remplies de tirebouchons. Cette guide nous rappelle les maladies courantes de la vigne et comment les combattre. Les salles successives nous permettent d'apprécier des vases antiques, des

jarres et objets insolites. Nous terminons cette visite par une dégustation. Nous avons aussi la possibilité de revenir dans l'après—midi pour profiter de ce lieu à notre rythme.

Nous reprenons les camping-cars pour quelques kms et nous nous installons à Santa Maria de la sonsierra près du pont médiéval. Nous grimpons jusqu'au mirador près de l'église



28 septembre

Les paysages changent, nous roulons vers une région complètement différente, Las Bardenas désert situé près d'Arguedas. Cette localité est calme, nous marchons jusqu'à l'église et nous arrêtons sur le site de maisons troglodytes. Nous y entrons pour découvrir ce mode d'habitation.



Nous attendons avec impatience le départ pour Las Bardenas, terres arides aux couleurs jaunâtres, ocres ou plus claires, nous constatons l'effet de l'érosion, du vent et de l'eau sur le relief, inimaginable. Nous avons l'impression d'être dans un site où l'on tourne un western...Nous roulons au ralenti entre buttes, plaines avec des fleurs mauves ou colchiques de montagne, mais pas de dunes de sable. Une dernière photo de groupe près de la cheminée de Castil de tierra. Dépaysement total, émerveillement de la nature, plaisir des yeux.

29 septembre

Le séjour en Espagne s'achève. Nous quittons Arguedas pour la dernière étape Ibardin et les achats...Nous arrivons à Ascain en milieu d'après-midi. Un dîner chez Gildas avec des spécialités basques « Axoa » (émincé d'épaule de veau), bonne ambiance, rires.

30 septembre

Le petit-déjeuner en commun, café, thé, croissant, quelle bonne idée avant de se séparer. Il est difficile de repartir chacun de son côté. Voyage enrichissant, découvertes, diversités des paysages, émotions. Que du Bonheur.

Hasta luego





BULLETIN D'ADHESION 2025



Association Camping-Car Nord Deux Sèvres

(Membre de la FFACCC)

Régie par la loi du 1 er Juillet 1901 inscrite sous le n° 0791003481 le 18 / 12 / 2002 à la sous-Préfecture de Bressuire

Espace clubs Michel Olivier 5 rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS Tél: **06 61 52 07 82 Email:** domiejolly984@gmail.com Matr. Voyages n° IM075100284-Assur.MACIF N°158195976



La trésoriè	re : Denise PILLET 10,	Chemin de l'Hu	blinière 79300 BR	ESSUIRE Tél : 06	30 89 81 73
Monsieur	Madame (1): Nom:		Prénom		
Monsieur	Madame (1): Nom:		Prénom		
Date de nais	sance : M		Mme		
Adresse :					
Adresse E-	mail :				
N° de téléph	one fixe :	Mobile:			
Enfant(s) de	e moins de 12 ans : OUI	NON (1) A	nnée(s) :		
	ux rubriques J et J1 figurant s ectives M1 et VASP	ur le certificat d'imm	atriculation du véhicule	me permettant d'adhér	er, figurent les
Comment n	ous avez-vous connus ?	i			
Loisirs:		Attentes:			
J'adhère déj FEDERATION	dide pouvez-vous nous a dia à une association de C I FRANCAISE DES ASSOCIA	C en 2025 (Nom d	u club		Affiliée à la
				30,00 €	
à	ub Otisation à la FFACC(déduire si vous appartenez en ACCC	n 2025 déjà à un club	de la	16.00 €	
	otisation à la Protecti ligatoire contrat groupe		12.00 €		
	ais de dossier (la 1èr	ment)	15,00 €		
		TOTAL à r	égler	73,00 €	
La contrat de	(IBAN FR76	6 1170 6000 2856 040 u Trésorier du Clu	aire à l'ordre du « A. D1 1946 406 BIC AGRI b dont l'adresse fig	FRPP817) jure en en-tête .	nout yous âtes

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques.

envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Signature Obligatoire:

En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : domiejolly984@gmail.com

(1) rayez la mention inutile

Date:







Sortie à Bressuire pour les Highland Games du 12 au 17 Juin 2024

Accueil des 18 camping-cars en début d'après-midi sur le site de la gare de Bressuire représentant 35 personnes, la commune nous ayant réservé un emplacement.

18h- Pot d'accueil convivial, présentation des invités représentant un tour de France des régions ; 18 départements représentés des quatre coins de l'hexagone.

Personne ne se connait, ne sont jamais venus aux jeux ; nous allons donc découvrir et nous découvrir !

Mme le Maire vient nous rendre visite, moment que Mme Ménard partage en s'intéressant à tous, et nous vend un peu sa ville, notre ville de Bressuire. 20000 habitants, Bocapôle avec ses salles de concert, son bowling, ses cinq salles de cinéma. Un golf de 18 trous, une salle de théâtre etc ...

9h - Jeudi 13 juin ; nous visitons la maquette ferroviaire, maquette exposée dans l'ancienne gare de fret et qui nous raconte l'évolution du chemin de fer à Bressuire, sa transformation au fil des ans et cela depuis 1950. Merci à Jean-Luc et son collègue pour les explications.

10h30 ; nous nous dirigeons au centre-ville pour la découverte de la crèche animée. Denise nous attend avec son responsable.

Cette crèche voit le jour à St Martin du Fouilloux, c'est l'abbé Rochard, passionné, un peu ingénieur et surtout MacGyver qui va faire prospérer cette crèche mais le local est déjà trop petit.

Le maire lui refusant un nouveau local, l'homme qui a du caractère, s'en va à Bressuire, lieu ou il a déjà de la famille.

En 1972, il fait construire une habitation, il y mettra aussi sa crèche ; le succès est au rendez-vous et ce sont des milliers de gens qui viennent et reviennent à Bressuire.

Fatigué, âgé, il se fait aussi embêter par le fisc et décide d'arrêter au grand désespoir des fidèles mais surtout des enfants !

Seize années sont passées... Le maire Jean-Michel Bernier en accord avec les moines de Ligugé à qui elle avait été confiée, crée une association pour remettre la crèche en état. Une équipe de bénévoles, tout métier confondu, se met au travail. Il faut signaler que la crèche est en mauvais état mais la persévérance paye et les bressuirais sont fiers de voir leur crèche au cloitre Notre-Dame qui a toujours autant de succès.

L'après-midi, nous allons avec une guide à l'église Notre-Dame, magnifique avec sa flèche de 56 m de haut, ses magnifiques vitraux et ses peintures restaurées il y a quelques années.

Le graal, c'est la montée au clocher et découvrir la ville ; 250 marches et c'est le bonheur pour les souvenirs et faire quelques photos.

Nous terminons cette balade en découvrant la coulée verte, au pied du château, lieu de promenade privilégié des bressuirais.



Vendredi 14 Juin- 9h-

Après une nuit bien méritée et malgré les bruits de l'abattoir tout proche, nous partons visiter l'entreprise Body Nature.

Créé en 1972 par Marie-Thérèse Body pharmacienne et Gilles Guilbault son mari.

Leurs deux fils Olivier et Antoine ont repris l'entreprise en 2006. Leurs produits naturels sont fabriqués sur place, c'est une découverte intéressante de voir comment cette entreprise s'est développée en 50 ans. Visite des laboratoires, du conditionnement et du stockage. Nous avons aussi gouter au jus de raisin de leur vigne. Tout était parfait!

Direction Mauléon, petite cité de caractère, ou notre repas nous attend. C'est au midi trente, nous sommes un peu en retard mais le repas est parfait.

Le musée de l'Abbaye n'est pas loin, nous y allons à pied. Ouvert il y a deux ans, il retrace la découverte de nos ancêtres qui laissaient au cours de leur passage sur terre des marques indélébiles sur les pierres ainsi que des objets leur servant à cet effet.

Des collections réunies par le BRAHM pour raconter le bocage et la vie des habitants. Certains métiers plus récents à Mauléon ou le cuir était travaillé, une fabrique de cierges également.

Trois mille ans d'histoire représentés par des gravures ; nous y trouvons également une expo sur Savary de Mauléon un des grands seigneurs de l'époque. Etc...

Samedi et Dimanche, c'est la fête au château ; Des jeux de force, lancer du marteau, de tronc d'arbre, de tonneau ; c'est un concours de haute volée puisque le championnat est mondial et mixte.

Des danseurs, danseuses irlandaises et écossaises, des concours de pipe band ; l'animation est permanente sans oublier les chopes de bière et les fish and chips vendue sans modération.

Le samedi soir, est donné un concert de musique celtique et traditionnelle.

Une expo au château relatant l'histoire des jeux olympiques et des athlètes ayant participé, nous y retrouvons notre local Jean Olivier Brosseau et bien d'autres encore.

Lundi 17 juin. Nous nous retrouvons au domaine des Sablières pour des balades, du karting, du vélo de la farniente etc...

Nous prenons un repas en commun et chacun part vers des occupations diverses.

Merci à tous pour la bonne ambiance qui a régné pendant ce séjour

Montgolfiade 2024 le 30, 31 août et 1 er septembre

Une manifestation phare du Thouarsais pour la 15 -ème édition avec près de 40 montgolfières nous avons pu faire voler plus de 210 personnes, malgré un temps un peu maussade la manifestation a pu avoir lieu. Le public était présent, 1 er vol du vendredi soir réussit avec la soirée partenaire. Cette manifestation est financée par plus de 140 entreprises partenaires qui permettent au public d'avoir une belle manifestation.







Cette 15ème édition est marquée par la venue de la montgolfière « **Réveillon** » copie de la montgolfière des frères Montgolfier de Annonay lors du 1^{er} vol en 1783, accompagnée d'une exposition sur la montgolfière sur notre site. Nous avions des nouvelles montgolfières avec des équipiers venu de très loin du Luxembourg.











Les sapeurs-pompiers de Thouars, nous font l'honneur de leur présence avec une animation le samedi.



Vendredi soir feux d'artifice, samedi soir diner en extérieur avec en spectacle de nightglow avec 9 montgolfières



Les animations habituelles sont complétées par une présentation des jeux du cirque avec la DURANDAL sur une scène spécialement aménagée pour l'occasion. Rando Cycliste le dimanche matin avec Jacky et Marie Thérèse.



La restauration, les buvettes sont pris d'assaut avec un public nombreux de près de 10 000 personnes dans le weekend.



Un emplacement privilégié près de la piste d'envol avec plus de 45 camping-cars cette année, peu de l'ACCNDS, mais d'autres clubs de Bretagne et aquitaine étaient présents.



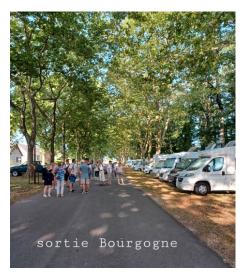
BERTINE

Brioches et Galettes artisanales

- depuis 1978 -

Prochaine manifestation le 5, 6 et 7 septembre 2025

Sortie Bourgogne et Sancerrois du 23 Août au Septembre 2024



Samedi 24/08 : Arrivée des 14 équipages sur l'aire de c. cars au bord de la Loire, place de la Pêcherie à Cosne Sur Loire 18h30 : Apéritif de bienvenue

Samedi 24/08: A 9h et 11h, visite du musée de la chirurgie du Professeur Cabrol à Myennes Guidé par Jean Louis Domalain, directeur scientifique du musée, l'un des rares en France consacré à l'histoire de la chirurgie. Des pièces exceptionnelles telles que des couteaux chirurgicaux du néolithique jusqu'aux premiers appareils, coeurs, poumons artificiels; cet espace unique en France dédié à la mémoire du Professeur Christian Cabrol. Des objets, des documents ayant appartenus au Professeur et relatent sa brillante carrière. Une salle consacrée à l'anatomie présente des pièces fascinantes du 19 et 20 ème siècle. Beaucoup de questions ont été posées par les visiteurs. L'après- midi a été consacrée à un tour de Gabarre sur la Loire, limité car il n'y avait pas assez de profondeur d'eau et la visite du

musée de la Loire à quelques centaines de mètres des camping- cars.

Dimanche 25/08 : Par habitude, les croissants étaient pendus aux c.cars , excellents d'ailleurs et nous avons flâné la matinée sur le marché local , très beau marché, L'après- midi, vélo pour certains, randonnée pour d'autres et la guinguette du bord de Loire était ouverte, nous avons dansé des pasodobles, des tangos etc...

Lundi 26/08 : Déplacement en c cars vers le musée de la ruralité à St Loup des Bois, déjeuner dans les maisons roulantes et à 14 h, nous avons été guidés vers les grands hangars ou une multitude de matériels anciens sont exposés. Les dames ont surtout apprécié la collection de fers à repasser prêtée par un particulier.



Mardi 27/08: 9h: C'est un départ en mini bus et voitures personnelles pour Sancerre, visite du château, de la tour panoramique et des rues adjacentes avec ses commerces. 12h, Visite à Buée, petite commune près de Sancerre, un repas vigneron nous attend au caveau de Michel Giraud et nous dégustons plusieurs millésimes de ses meilleurs vins. Petit déplacement chez Dubois-Boulay, nous y dégustons les fromages Chavignol différemment affinés avec notre guide à l'humour décapant. Retour à Cosnes pour la nuit.

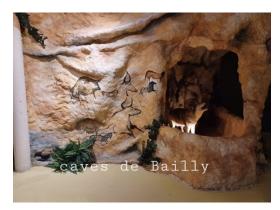
Mercredi 28/08: Départ pour Guédelon pour la visite du château fort expérimental en construction; visite des ateliers pour les diverses fabrications des matériaux qui serviront à la construction et cela depuis 1997. Beau chantier! Fermeture du site à 18h et nous allons dormir à St Fargeau.

Jeudi 29/08 : 10h, visite du musée de l'aventure du son, très appréciée, cette collection publique unique en son genre avec plus de 1000 instruments de musique mécanique, phonographes et radios nous a émerveillés. 15h ; Visite du château de St Fargeau du x ème siècle, visite guidée très intéressante enrobée d'humour. Ce château appartient à Michel Guyot, propriètaire également du château de Guédelon.

Vendredi 30/08: 9h, nous partons en direction de Dicy visiter la Fabuloserie, imaginée et conçue par Alain Bourbonnais, architecte de profession mais aussi créateur et sculpteur. Ce musée privé depuis 1983 réunit plus de 1000 créations d'artistes autodidactes apparentés à l'art brut. L'histoire du P'tit Pierre et son manège nous a très intéressés. A visiter. Nuit à Toucy au camping les Merlettes

Samedi 31/08 : 10h, marché dans la ville de Toucy et à midi déjeuner à la crêperie » la petite Colette » 14 h, Visite de l'église fortifiée par un guide bénévole et retour au camping au trop avant l'orage qui gronde.

Dimanche 01/09 : Les croissants sont sur le pare- brise, toujours très appréciés, et départ pour la pyramide du loup. Ecomusée en pleine nature, crée en 2012 par une association « sur les traces du loup » pour la défense et la protection des espèces menacées dont le loup. Après cette visite, nous allons au camping des Ceriselles à Vincelles, nous y passerons la nuit.



Lundi 02/09: 9h, Départ en covoiturage ou à pied pour les plus téméraires aux caves Bailly Lapierre situées à 3 kms. Guidé par un spécialiste, nous découvrons cette cave creusée dans la roche, ou les bouteilles, les citernes et autres gravures sculptées dans la roche nous émerveillent. Après les explications fortes intéressantes, c'est la dégustation du crémant de Bourgogne créé ici si l'on en croit les explications. Tous repartent avec quelques achats sous le bras. 15h; visite des grottes d'Arcy sur Cure, haut lieu de préhistoire ou des peintures ornent certaines parois. Nuit au camping de Vézelay



Mardi 03/09: 9h30: Visite guidée de la ville et de la basilique; Vézelay située aux portes du Morvan avec ses remparts et sa basilique Ste Marie Madeleine construite entre 1120 et 1150. Vézelay est un lieu important de la chrétienté, les pèlerins y cheminent ou commencent leur pèlerinage en direction de St Jacques de Compostelle. Nous partons à Donzy pour passer la nuit.

Mercredi 04/09 : 10h, visite de l'huilerie à l'ancienne commentée par le propriétaire Frédéric Coudray et déjeuner sur l'ilot dans un super endroit de calme et tranquillité. Ce repas est préparé par l'équipe du propriétaire qui possède un élevage d'oie et de canards à la Bretonnière.

L'après-midi est consacré à cette visite (gavage, abattage, laboratoire et magasin de vente. Retour à Donzy et fin du séjour.

Merci à Christian, Christiane, Annie et Bébert pour la préparation et le déroulement de ce voyage



GALETTE DES ROIS 2025 à Airvault salle de Soulièvres

du 23, 24, 25 et 26 JANVIER 2025

Organisé par la Reine et le Roi, Patricia et Jean Pierre



. Rdv jeudi 23 à Saumur Saint Hilaire Saint Florent à partir de 11 h



. Rdv vendredi 24 salle de Soulièvres Airvault à partir de 11 h



Projets de sorties 2025

Janvier: Galette des rois à la salle de Soulièvres à Airvault (25 et 26 Janvier 2025) Patricia et Jean-Pierre, reine et roi 2024

Février: Proposition des Fêtes de la st Valentin à St Pierre du Chemin;

A Roquemaure dans le Gard et Cabourg en Normandie

Sortie FFACCC Stes Marie de la mer et AGAY

Mars: Journées retrouvailles à Availles en Chatellerault chez Martine et Christian Lépine du 11 au 14 Mars 2025

Avril: Carnaval de Cholet du 26 Avril au 4 mai par Monique et Lionel Bénéteau

Mai: Sortie Vélo du 11 au 18 mai sur le canal du midi

Juin: Portugal: Du 1 au 22 Juin 2025

Août/ Septembre: Du 30 Août au 8 septembre, Région Nord Pas de Calais avec André Vergnault

Septembre Montgolfiades de Thouars du 5 au 7 septembre

Septembre: Pays Basque entre le 15 et le 30 Septembre

Octobre: A G à Sainte Radegonde THOUARS du 10 au 13 Octobre 2025

Certaines de ces dates peuvent être légèrement modifiées

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et l.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès

visces à l'atticte (2.211-4 du code du tourisme, seroin contractuers des la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excédent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multi-garantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme

Article R.211-3: Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1: L'échange d'informations précontractuelles ou la

mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4: Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises:

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ; c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie

touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ; d) Les repas fournis;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix

c) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat; f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et,

dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe; g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageu repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle

ces services seront fournis;
h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur;

2º La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques :

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter;
4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage

du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ; 5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14;

 8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article

sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la

connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone. Article R.211-5: Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L.

Article R.211-6: Le contrat doit comporter, outre les informatio définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article I., 211-17-1 :

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ; 4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et,

le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séiour conformément au II de l'article L. 211-16 :

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) nº 524/2013 du Parlement européen et du Conseil;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les

creation d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7: Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation

préalable de l'organisateur ou du détaillant

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant

apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9: Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, La print superiorie a o 70, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

sur le prix du voyage ou du sejour ; 2º Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai

4° S'il v a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation,

l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10: L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus

tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11: L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage. L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable

pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entrainer d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre â un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ei-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75% du prix du voyage. - moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entrainer l'annulation sans frais d'ur voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes. détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les clubs de la FFACCC, peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui oeuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 – 1384 et 1385 du code civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. Subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ses préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie. Mise à Jour le 23/09/201

LE MESSAGER THOUARSAIS

ACCNDS Espace Clubs Michel Olivier, 5, Rue Denfert Rochereau 79100 THOUARS

Sorties 2025

(Site internet: accnds.org)

		Janvier			Février			Mars	Т		Avril			Mai			Juin
М	1	Férié	s	1		S	1		m	1		1	1	Férié	D	1	
-	2		D	2		D	2		М	2		v	2	Du 11 au 14 Mars	L	2	
\vdash	3		L	3		L	3		1	3		s	3	Carnaval de	m	3	Du 1er au 22
	4		m	4			4		v	4		D		Cholet		4	
	_					m	-		_	4	Vacances zone B		_	Chorec	M		Sortie
	5		М	5		М	5		S	5	vacances zone B	L	5		J	5	Portugal
-	6		J	6		J	6		D	6		m	-		V	6	
\vdash	7		٧	7		٧	7		L	7		М			S	7	
	8		S	8	vacances scolaires	S	8		m	8		J	8		D	8	Pâques
J	9		D	9	Zone B	D	9		М	9		٧	_		L	9	
V	10		L	10		L	10		J	10		S	10		m	10	
S	11		М	11		m	11	Du 11 au 14 Mars	٧	11		D	11		М	11	
D	12		М	12		М	12	Retrouvailles chez	S	12		L	12		J	12	
L	13		J	13		J	13	Martine et Christian	D	13		m	13	Sortie Vélo	V	13	
m	14		V	14	ST Valentin	V	14		L	14		М	14	Canal du midi	S	14	Portugal
М	15		S	15	Voir programme	S	15		m	15		J	15		D	15	
М	16		D	16	St Pierre du Chemin	D	16		М	16		٧	16	Du 11 au 18 Mai	L	16	
V	17		L	17	sur le site	L	17		J	17		s	17		m	17	
S	18		m	18		m	18	Sortie ffaccc à AGAY	V	18		D	18		М	18	Fête des Pères
	19		М	19		М	19		S	19		L	19		J	19	
-	20		J	20		J	20	Printemps	D	20	Pâques	m			V	20	
	21		V	21		V	21		T	21	Lundi de Pâques	м			S	21	été
	22		S	22		s	Н	Club des vadrouilleurs	m	22	zunar de l'aques	J	22		7	22	Cie
	23		D	23		D	23		М	23		V	_		-	23	
							П	du 17 au 24 mars	·			+	123		L		
V S	24 25		L	24		L	24	Ste Marie de la mer		24		S		Câtas da AA	m	24	
			m	25		m	25		V	25		D	_	Fêtes des Mères	M	25	
	26	Galette des Rois	М	26		М	26	avec	Sa	26		L			J	26	
-	27		J	27		J	27	Club de l'est	Di	27	Carnaval de Cholet		27		V	27	
	28		V	28	Colonne1 🔻	V	28		L	28	Du 26/04 au 04/05		28		S	28	
М	29		-		4	S	29	du 17 au 31 mars	m	29		J	29	Ascension	D	29	
J.	30					D	30	Sortie Ffaccc	М	30		٧	30		L	30	
V	31					L	31			Ш		S	31				
		Vacances pour la zone B															
—г		Juillet			Août			Septembre	-		Octobre	-		Novembre			Décembre
\vdash	1		V	1		L	1	C. V. N. I	М	1		S		Toussaint	L	1	
	2		S	2		m	2	Sortie Nord	V	- 2		D	_		m	2	
	3		_	3				Pas de Calais		3		L	3		М	3	
			D			М	3		+								
	4	11/1/	L	4		J	4		S	4		m			J	4	
S		Vacances d'été	L m	4 5		Ŋ	4 5		+	4 5		m M	5		V	5	
S D		Vacances d'été	L	4 5 6		J V S	4	La Montgolfiade	S	4 5 6		M	5 6		V S	5	
		Vacances d'été	L m	4 5 6 7		Ŋ	4 5 6 7		S D L m	4 5 6 7		J V	5 6 7		V	5 6 7	
D		Vacances d'été	L m M	4 5 6		J V S	4 5		S D L	4 5 6 7 8		M	5 6 7 8		V S	5	
D L	4 5 6 7	Vacances d'été	L m M	4 5 6 7		J V S	4 5 6 7		S D L m	4 5 6 7 8 9		J V	5 6 7 8 9		V S	5 6 7	
L m	4 5 6 7 8	Vacances d'été	L m M J	4 5 6 7 8		J V S D	4 5 6 7 8		S D L m	4 5 6 7 8	Assemblée	M J V S	5 6 7 8 9		V S D	5 6 7 8	
L m M	4 5 6 7 8 9	Vacances d'été	L m M J V S	4 5 6 7 8 9		J V S D L m	4 5 6 7 8		S D L m M	4 5 6 7 8 9 10	générale	M J V S	5 6 7 8 9	Armistice 1918	V S D L m	5 6 7 8 9 10	
D L m M	4 5 6 7 8 9	Vacances d'été	L m M J V S D	4 5 6 7 8 9		J V S D L M M J V	4 5 6 7 8 9 10 11 12		S D L m J V	4 5 6 7 8 9 10 11 12		M V S D L	5 6 7 8 9		V S D L m	5 6 7 8 9	
D L m J V S	4 5 6 7 8 9	Vacances d'été	L m M J V S D L	4 5 6 7 8 9 10		J V S D L M M J V	4 5 6 7 8 9 10 11		S D L m J V	4 5 6 7 8 9 10	générale	M V S D L	5 6 7 8 9 10		V S D L m	5 6 7 8 9 10	
D L m J V S	4 5 6 7 8 9 10 11 12	Vacances d'été Fête Nationale	L m M J V S D L m	4 5 6 7 8 9 10 11		J V S D L M M J V	4 5 6 7 8 9 10 11 12		S D L m J V	4 5 6 7 8 9 10 11 12	générale	M V S D L	5 6 7 8 9 10 11 12 13		V S D L m M J	5 6 7 8 9 10 11	
D L m M V S D	4 5 6 7 8 9 10 11 12		L m M J V S D L m M	4 5 6 7 8 9 10 11 12	ASSOMPTION	J V S D L m M J V S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13		S D L m M V S D L	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	générale	M J V S D L m M j	5 6 7 8 9 10 11 12 13		V S D L m M J V S	5 6 7 8 9 10 11 12	
D L m M J V S D L	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13		M J V S D L m	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	ASSOMPTION	J V S D L m M J V S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14		S D L m M J V S D L m	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	générale	M J V S D L m M j v	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	Armistice 1918	V S D L m M J V S	5 6 7 8 9 10 11 12 13	
D L m M J V S D L m	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15		L m M J V S D L m M J V V	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	ASSOMPTION	J V S D L M V S D L C C C C C C C C C C C C C C C C C C	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15		S D L m M J V S D L m	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	générale	M J V S D L m M j v s	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	
D L m M V S D L m M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16		L m M J V S D L m M J V S S S S S S S S S S S S S S S S S S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	ASSOMPTION	J V S D L M V S D L C C C C C C C C C C C C C C C C C C	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15		S D L m M J V S D L m M J J J	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	générale	M J V S D L m M j v s D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L m m m m	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	
D L m M V S D L m M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17		L m M J V S D L m M J V S D D C D D D D D D D D D D D D D D D D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	ASSOMPTION	J V S D L M M J V S D L M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16		S D L M M J V S D D L M M J V V	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	générale	M J V S D L m M j v s D I	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Armistice 1918	V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	
L m M J V S D L m M M J V V V V V V V V V V V V V V V V V	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17		L m M J V S D L L S D L L	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	ASSOMPTION	J V S D L M M J V S D L M N J J J J J J J J J J J J J J J J J J	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17		S D L m M J V S D L m M V S S D C S S S S S S S S S S S S S S S S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	générale	M J V S D L m M j V s D I m	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Armistice 1918	V S D L m M J J L m M M J J J L J M M M J J	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	
L m M J V S D L m M M J V S S D C C C C C C C C C C C C C C C C C	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19		L m M J V S D L L m m	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	ASSOMPTION	J V S D L m M J V S D L m M V S D L m V V S D V V V V	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18		S D L m M J V S D L m M V S S D C S S S S S S S S S S S S S S S S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	générale	M J V S D L m M j v s D I m M M M M M M M M M M M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	Armistice 1918	V S D L M M J V S D L M M J V V S D D L M M M J V V M M M J V V M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	Hiver
L m M J V S D D L M J V S S D D L L M D L L L L L L L L L L L L L L	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19		L m M J V S D L m M M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	ASSOMPTION	J V S D L m M J V S D L m M J V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19		S D L m M J V S D L m M J L L L L L L L L L L L L L L L L L L	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	générale	M J V S D L m M j v s D I m M y v s V V	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	Armistice 1918	V S D L L M M J V S D D L L M M J V V S D D D D D D D D D D D D D D D D D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	Hiver
L m M J V S D L L m M J V C S D L L m M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19		L m M J V S D L m M J V S D L L m M J V V S D L L m M M J V V S D D L C M M M J J V V M M M J V V M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	ASSOMPTION	J V S D L m M J V S D L m V S D L L C C C C C C C C C C C C C C C C C	44 5 6 7 8 9 10 111 122 133 144 155 166 177 188 199 200 211 222	La Montgolfiade	S D L m M J V S D L m M J L m M L m M L m M D L m M M D L m M D L m M D D L m M D D D D D D D D D D D D D D D D D D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	générale	M J V S D L m M j v s D I m V s S D I m S D I S S D I S S S D I S S S S S S S S	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L L m D L L	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	Hiver
L m M J V S D L L m M J V S D L L m M M J V S D D L M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22		L m M J V S S D L L m M J V S S D L L S S D L L S S D L L S S D C L S S S D C S S S S D C S S S S S S S S S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	ASSOMPTION	J	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	La Montgolfiade Automne	S D L m M J V S D L m M J U S D L m M J J U S D L m M J J U S D D L D D D D D D D D D D D D D D D D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	générale	M J V S D L m M j V S D I T T T T T T T T T T T T T T T T T T	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	Armistice 1918	V S D L M M J V S D L L M M M J V S D L L M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	Hiver
L m M J V S S D L M M J V S S D L M M J V S S D D L M M J V S S D D L M M M J J M M M J M M M J M M M J M M M J M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24		L m M J V S D L m M J V S D L T M M J V S D L T M M D L T M M D D D D D D D D D D D D D D D D D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	ASSOMPTION	J V S D L M M J V S D L M M V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	La Montgolfiade	S D L m M J V S D L m M J V V S D L m M J V V S V V V V V V V V V V V V V V V V	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	générale	M J V S D L m M j V s D I m M J V S D L L C D L L L L L L L L L L L L L L L	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	Armistice 1918	V S D L M M J V V S D L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	
L m M J V S D L m M J V C S D L m M J V S D L M T S D C C T T T T T T T T T T T T T T T T T	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25		L m M J V S D L m M J V S D L L m C M J V S D L L C M M J V S D L L C M M J V V S D L L C M M M J V V S D D L L C M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	ASSOMPTION	U V V S D L M M J V V S D L M M J V V S D L M M J V V S D D L M M J J V V S D D L M M M J J M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	La Montgolfiade Automne Du 20 au 30	S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	générale	M J V S D L m M j V S D L T D L T T T T T T T T T T T T T T T	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L L m M J V S S D L L m M J V S S D L L m M J V S S D L L m M J J V S S D L L M M M J J S D L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	Hiver
L m M J V S D L L m M M J V S D L C S D L C S D C C S D C C S D C C S D C C S C S	4 5 6 7 8 9 100 111 12 131 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 6	Fête Nationale	L m M J V S D L m M J V S D L L m m M M J V S D L L m m M M J V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	ASSOMPTION	U V V S D L M M J V V S D L M M J V V S D L M M M J V V S D L M M M J V V S D D L M M M J V V V V M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	La Montgolfiade Automne	S D L m M J V S D L m M J V V S D L m M J V V S V V V V V V V V V V V V V V V V	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	générale	M J V S D L m M j V S D I I m M M J V S D I I m M M M M M M M M M M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 20 21 22 23 24 25 26	Armistice 1918	V S D L M M J V S D L M M J V V S D L L M M J V V S D L L M M M J V V S D L L M M M J V V V S D L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	
L m M J V S D L m M J V S C D L m M J V S C D C C C C C C C C C C C C C C C C C	4 5 6 7 8 9 100 111 120 131 14 15 16 17 120 221 221 225 226 227	Fête Nationale Bateaux Fleuris	L m M J V S D L m M J V S D L L m M M J V S D L M M M J V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27		J V S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	10 111 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	La Montgolfiade Automne Du 20 au 30 Sortie	S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L D L L D D L D D L D D L D D L D D D L D D D L D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 22 23 24 25 26 27	générale	M J V S D L m M j V S D I m M J V S D L m M J V S D D I m M J V S D D L m M J V S D D L m M J V S D D D D D D D D D D D D D D D D D D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L m M J V S S D L S S D L S S D L S S D L S S D D L S S D D L S S D D D D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	
D L M M J V V S D L L M M J V V S S D L L M M J V V S S D L L M M M J V V S D D L L M M M J V V S D D L L M M M J V V S D D L L M M M M J V V S D D L L M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 100 111 12 131 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 6	Fête Nationale	L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J J V S D L M M J J M D D D D D D D D D D D D D D D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	sortie Nord	U V V S D L L M M J V V S D D L L M M J V V S D D L L M M D D C D D D D D D D D D D D D D D D	10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	La Montgolfiade Automne Du 20 au 30	S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L m m M M J V S D L m m M M J V S D L m m M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	générale	M J V S D L m M j V S D I m M J V S D L m M V V S V V	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L L m M J V S D D L L m M M J V S D D L L m M M J V S D D D D D D D D D D D D D D D D D D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	
D L M M J V S S D L L M M J V S S D L L M M J V S S D L L M M M J V V S S D L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 100 111 121 131 14 15 16 17 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	Fête Nationale Bateaux Fleuris	L m M J V S D L m M J V S D L L m M J V V S D L L m M J V V S D L L m M J V V S D L L M M J V V S D L L M M M J V V S D D L C M M M J V V M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29		J V S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L L D L L D L L L D L L L L L L L L	10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	La Montgolfiade Automne Du 20 au 30 Sortie	S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L L D L D L L D D L D D L D D L D D L D D D L D D D L D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	générale	M J V S D L m M j V S D I m M J V S D I m M J V S S D S S D I S S S D I S S S S S S S S	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	Armistice 1918	S D L m M J V S D L m M M J V S D L m M J V S D L D L D L D L D L D L D L D L D L D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	Noël
L m M J V S S D L L m M M J V V S S D L L m M M J V V S S D L L m M M J V V S S D D L L M M M J V V S S D D L L M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 100 111 120 131 14 15 16 17 120 221 221 225 226 227	Fête Nationale Bateaux Fleuris	L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J J V S D L M M J J M D D D D D D D D D D D D D D D	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	sortie Nord	U V V S D L L M M J V V S D D L L M M J V V S D D L L M M D D C D D D D D D D D D D D D D D D	10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	La Montgolfiade Automne Du 20 au 30 Sortie	S D L m M J V S D L m M J V S D L m M J V S D L m m M M J V S D L m m M M J V S D L m m M M M M M M M M M M M M M M M M M	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	générale	M J V S D L m M j V S D I m M J V S D L m M V V S V V	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	Armistice 1918	V S D L m M J V S D L L m M J V S D D L L m M M J V S D D L L m M M J V S D D D D D D D D D D D D D D D D D D	5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	